Actes Temporaires, Etc.—Continuation.

REGNE ET CHAPITRE,	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
7 Vict 36	Acte pour empêcher d'ostruer les rivières et les ruis- seaux du Haut-Canada.—Amendé par 10 et 11 Vict. c. 20, 14 et 15 Vict. c. 123 et tous trois continués	
	par 16 Vict. c. 151 jusqu'au	ler Janv. 1854, etc.
7 Vict62	Acte pour autoriser les diverses banques y mentionnés à ouvrir des livres dans la cité de Londres pour le transport d'une certaine partie de leurs fonds.—Cet acte contient certaines dispositions en faveur de la banque commerciale du district de Midland, de la banque du district de Niagara et de la banque du Haut-Canada, et expire comme de raison avec les chartes	
		ler Juin 1862, etc.
7 Vict66	Acte pour incorporer certaines personnes faisant le com- merce de banque dans la cité de Montréal sous le nom de la "La Banque du Peuple,"—Amendé par 10 et 11 Vict. c. 62, et en force jusqu'au	
8 Vict6	Acte pour mieux conserver la paix et pour prévenir les émutes et les actes de violence qui pourraient se commettre sur la ligne des travaux publics qui sont en voie de construction, ou dans les environs.—Continué par 14 et 15 Vict. c. 68, jusqu'au 1er janvier, 1852, etc. Mais par 14 et 16 Vict., c. 76, son opération est prolongé et il est continué tel que prolongé jusqu'au	
8 Vict16	Acte pour pourvoir à une exploration géologique de cette province. Cet acte expiré le 17 mars 1850, a été remis en vigueur par 13 et 14 Vict. c. 12 et l'allocation accordé par la premier acte est continué par	
	le dernier acte pour l'espace de cinq années	24 Juillet 1865, etc.
8 Vict25	Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses du St. Laurent et de l'Atlantique.—Amendé par 9 Vict. c. 79, par 10 et 11 Vict. c. 65, 12 Vict. c. 176, et par 13 et 14 Vict. c. 118 et 16 Vict. c. 47. Ce chemin doit être complété dans le cours de dix	
· ON Sec	années	17 Mars 1855.